

La politique, ce n'est pas seulement les discours à la radio ou à la télévision, les combines, les marchandages, les promesses électorales : Votez pour moi, je vous conduirai au bonheur ! C'est aussi la façon dont les êtres humains organisent leur vie sur terre, leurs efforts pour essayer de construire un monde où ils seront plus libres et plus égaux, où ils ne se considéreront plus comme des ennemis mais comme des frères

Le maire, à quoi il sert ?

Le maire agit à la fois pour le compte de l'Etat et pour celui de la Mairie : on dit qu'il est agent de l'Etat et agent de la commune, ou encore qu'il a une double casquette.

C'est le conseil municipal qui lui confie ses attributions lors de la première réunion du conseil après les élections municipales.

Principales fonctions du maire :

En tant qu'agent de l'Etat le maire assure :

- La publication des lois et règlements
- L'organisation des élections (municipales, mais aussi législatives et présidentielles, ainsi que les referendums) Lorsqu'il remplit ces fonctions, le maire est placé sous l'autorité du préfet.
- Le maire est officier d'état civil : il célèbre les mariages, par exemple
- Il est officier de police judiciaire : il assure la sécurité dans sa commune et peut mener des enquêtes Lorsqu'il remplit ces fonctions, le maire est placé sous l'autorité du Procureur de la République ou du juge d'instruction.

En tant qu'agent de la commune le maire :

- Préside le conseil municipal et fait exécuter les décisions du conseil
- Est le chef des employés de la commune (jardiniers, agents de la police municipale, maîtres nageurs...)
- Gère l'argent de la commune
- Assure des missions de sécurité publique, cette fois-ci avec la police municipale
- Réglemente le stationnement dans la commune
- Exerce des activités déléguées par le conseil municipal (création de classes dans les écoles, par exemple). Il peut les déléguer à ses adjoints et conseillers, c'est pourquoi ta commune a probablement un adjoint qui s'occupe en particulier des écoles.

Le maire doit rendre des comptes au conseil municipal.

Le conseil peut décider de lui retirer des activités qu'il lui avait déléguées

Le maire est élu pour combien de temps ?

Le maire est élu pour 6 ans, comme le conseil municipal. Il peut être réélu et démissionner librement. En cas de démission ou de décès, il sera remplacé sans que de nouvelles élections municipales aient lieu.

Quand on vote pour les élections municipales, on élit le maire ?

Non, lors des élections municipales, ce sont les conseillers municipaux que l'on choisit. Ce sont ensuite eux qui désignent le maire pendant la première réunion du conseil municipal, dans la semaine qui suit l'élection du conseil. Généralement c'est la personne qui est la « tête de liste » de la liste qui a remporté le plus de voix lors des élections qui devient maire.

Le conseil municipal, à quoi il sert ?

Le conseil municipal prend toutes les décisions concernant la commune, sauf lorsqu'une loi ou un texte prévoit que c'est le maire qui prend telle sorte de décisions.

Le conseil peut déléguer au maire et à ses adjoints certaines attributions, il supervise alors leur travail et peut choisir de révoquer certaines de ces attributions.

Parmi ses principales attributions, le conseil municipal vote le budget de la commune, les impôts locaux et détermine l'implantation des écoles primaires et maternelles publiques.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Pour qu'une décision soit prise, il faut qu'un certain nombre de voix soient réunies.

Quelle est la différence entre un conseiller et un adjoint ?

Un maire adjoint a une responsabilité exécutive.

Les adjoints dirigent les services de la mairie, selon un découpage (social, finance, développement, etc.) qui a été décidé par le maire et le conseil municipal.

Un conseiller municipal, c'est le stade "en dessous", il a moins de responsabilités, il ne dirige pas un service mais une petite équipe.

Ensuite, viennent les conseillers simples, qui siègent seulement au conseil municipal.

Le conseil municipal des enfants, à quoi il sert ?

Le conseil municipal des enfants peut être créé par le conseil municipal de ta commune. Généralement les enfants qui en font partie sont issus du primaire sur la commune de Saint André sur orne

Il sert à demander leur avis aux enfants sur des questions qui les concernent, comme le sport ou la nature.

Les attributions et le budget du conseil municipal des enfants varient selon les communes.

Combien il y a de conseillers au CME ?

LE CME de saint André sera composé 9 élus : le maire, 2 adjoints et 6 conseillers

Un candidat, c'est quoi ?

Un candidat est une personne qui souhaite être élu conseiller municipal.

Un programme électoral, c'est quoi ?

Un programme électoral, c'est une liste de choses que souhaite faire une liste de candidats si elle est élue, par exemple augmenter le nombre de classes à la prochaine rentrée scolaire.

Cela sert aux électeurs à savoir pour qui ils vont voter, en fonction de ce qu'ils souhaitent pour leur commune

Une liste électorale, c'est quoi ?

On entend parfois parler de liste électorale pour désigner une liste de candidats. Mais en réalité c'est une liste établie dans la commune qui recense tous les citoyens qui ont le droit de voter.

Un panneau électoral, c'est quoi ?

C'est un panneau d'affichage sur lequel on colle les affiches des listes de candidats. Il y a généralement un panneau par liste. Les panneaux sont situés devant chaque bureau de vote.

Cela permet de s'informer sur les différents candidats avant d'aller voter.

Abstention, vote nul, vote blanc, ça fait une différence ?

L'abstention, c'est ne pas aller voter. On choisit de s'abstenir soit parce qu'on ne s'intéresse pas aux élections, soit pour montrer qu'on est en désaccord.

Le vote blanc, c'est quand on ne met pas de bulletin dans l'enveloppe. Il permet à l'électeur de montrer que les choix proposés ne lui conviennent pas, mais il n'est pas pris en compte lors du dépouillement.

Le vote nul, c'est quand le bulletin est déchiré ou raturé, on ne peut alors pas le prendre en compte pour le dépouillement.



La politique... c'est quoi ?

« La politique, ce n'est pas de ton âge. Tu t'en occuperas plus tard, quand tu seras grand, quand tu pourras voter. »

Combien de fois n'as-tu pas entendu ces phrases, parce que tu posais une question embarrassante ou que tu t'intéressais de trop près à une émission de télévision ?

Mais en fait tu avais raison. La politique, c'est de ton âge. C'est même de tous les âges, parce que c'est tout simplement la vie, la tienne et celle des autres, de ceux qui t'entourent, de ceux que tu croises dans la rue, de ceux qui rient, de ceux qui pleurent.